

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA SANTÉ**LA SEMAINE DES NON-FUMEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

Mlle Coline Campbell (South West Nova): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question fort urgente. Comme la plupart des députés le savent, nous entamons la cinquième semaine annuelle des non-fumeurs, campagne organisée par le Conseil canadien du tabagisme et de la santé et coparrainée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le succès de cette campagne comme formule d'information populaire sur les dangers du tabac se reflète dans les dernières constatations du ministère sur l'usage que font les Canadiens du tabac. Je propose donc, appuyé par le député de Timiskaming (M. Lonsdale):

Que la Chambre reconnaisse l'importance et le bien-fondé de cette campagne.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA**ON DEMANDE DE CONSIDÉRER LES INTÉRÊTS COMME DES DIVIDENDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, je voudrais proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Comme les obligations d'épargne du Canada ne constituent plus un placement intéressant pour les Canadiens, à cause de l'inflation, puisque les banques et autres établissements financiers offrent des taux d'intérêt beaucoup plus avantageux sur les placements à court et à long terme, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que l'on considère comme des dividendes les intérêts perçus sur les obligations d'épargne du Canada et autres obligations de l'État, afin que les contribuables qui souscrivent à des emprunts obligatoires puissent bénéficier d'un crédit d'impôt, comme c'est actuellement le cas pour les dividendes que les sociétés canadiennes versent aux actionnaires canadiens.

Une mesure concrète en ce sens contribuerait non seulement à augmenter de façon sensible la vente d'obligations de l'État, mais réduirait au minimum le remboursement ou l'encaissement de ces obligations.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE**L'ACCROISSEMENT DES FONDS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une question extrêmement urgente. Les 260 millions qui sont accordés à la Société du crédit agricole ne suffisent pas à répondre à tous les besoins. De plus, bon nombre d'agriculteurs ont du mal à joindre les deux bouts à cause des taux d'intérêt élevés. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Crowfoot (M. Malone), la motion suivante:

Que l'on accorde des crédits supplémentaires à la Société du crédit agricole, si possible 200 millions, et que l'on prenne des mesures pour que les taux d'intérêt sur les emprunts auxquels souscrivent les agriculteurs soient maintenus à leur niveau actuel, soit 12.75 p. 100, faute de quoi des milliers d'agriculteurs canadiens seront menacés de faillite.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CENTRE DIEFENBAKER**L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CAISSE DE FIDUCIE PERMANENTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Je voudrais signaler aux députés que le centre Diefenbaker de l'université de Saskatchewan, à Saskatoon, qui est une institution nationale honorant non seulement la mémoire d'un premier ministre canadien éminent, mais se livrant aussi à des recherches savantes et importantes sur l'histoire contemporaine fait face actuellement à une grave pénurie de fonds et ne reçoit absolument aucune aide financière du gouvernement fédéral. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn):

Que la Chambre charge le gouvernement d'établir, par l'intermédiaire du Secrétariat d'État, une caisse de fiducie permanente, comme il l'a fait pour le collègue Pearson sur la côte du Pacifique, afin que le centre Diefenbaker puisse continuer à prospérer et puisse poursuivre son excellent travail sans se préoccuper constamment de questions financières.